



HAL
open science

Master Droit de la santé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit de la santé. 2017, Aix-Marseille université - AMU.
hceres-02028973

HAL Id: hceres-02028973

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028973>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit de la santé

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Créée en 2004, la mention de master *Droit de la santé* dispensée à la Faculté de Droit et de science politique de l'Aix-Marseille Université (AMU) s'inscrit de manière cohérente dans le cadre du champ *Droit et sciences politiques* de l'établissement.

La mention *Droit de la santé* est une formation sur deux années. Après une 1^{ère} année de master (M1), elle se poursuit en 2^{ème} année (M2) avec trois spécialités : *Droit privé et public de la santé* (finalité « recherche »), *Droit médical et pharmaceutique* et *Expertise dans le système pénal national et international* (finalité professionnelle).

Cette mention est marquée par un fort potentiel de connaissances et compétences juridiques dans le domaine sanitaire, médical et pharmaceutique ainsi que dans le domaine de l'expertise. Le diplômé pourra travailler dans tous les secteurs concernés par la santé qu'ils soient publics ou privés. Il peut s'agir d'un cabinet d'avocat recherchant un spécialiste de la matière, un établissement de santé ou médico-social (directeur d'établissement, cadre en droit de la santé). De nombreux concours de la fonction publique nationale ou territoriale concernent également le droit de la santé (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique - EHESS -, Ecole Normale Supérieure de Sécurité Sociale - ENSSS -, ...). En outre, une des spécialités initie à la recherche *Droit privé et public de la santé*, et l'étudiant pourra donc poursuivre en thèse, quand la spécialité *Expertise dans le système pénal national et international* permet d'orienter vers des métiers davantage liés à l'expertise (magistrature, protection judiciaire de la jeunesse, barreau, ou secteur associatif avec par exemple les associations d'aides aux victimes...).

Elle est ouverte à la formation initiale et à la formation continue.

Analyse

Objectifs

Les objectifs visés par la formation et les débouchés sont clairement affichés et en adéquation avec la formation. Les enseignements proposés couvrent tous les aspects du droit de la santé et la formation permet d'acquérir des compétences diverses, mais pas véritablement spécialisées : la différence entre le M2 « recherche » *Droit privé et public de la santé* et le M2 professionnel *Droit médical et pharmaceutique* est finalement assez peu marquée.

La formation est également suffisamment riche et diversifiée pour mener aux métiers du secteur sanitaire public et privé (établissement publics de santé, établissements de santé privé, industrie pharmaceutique...). Les trois spécialités garantissent en effet des débouchés divers : la spécialité *Droit privé et public de la santé* permet d'orienter les étudiants vers une thèse, les deux autres sont davantage tournés vers la professionnalisation dans le secteur sanitaire, pharmaceutique ou les métiers d'expertise et les examens professionnels (carrière d'avocat).

La seule faiblesse de la mention est de n'avoir pas prévu d'unité d'enseignement (UE) pour préparer aux concours, notamment aux concours de l'Ecole des hautes études en santé publique. Un projet en ce sens est annoncé dans le dossier.

Organisation
<p>La formation permet une spécialisation progressive du M1 vers le M2. Le M1 est un tronc commun avec des cours théoriques fondamentaux ; il permet une spécialisation à travers les choix des options correspondant aux spécialités des M2 (droit médical et pharmaceutique, droit pénal spécial, droit de la santé publique...). L'éventail des matières proposées aux étudiants est vaste et tout à fait en adéquation avec les métiers sur lesquels la formation peut déboucher. Le choix laissé aux étudiants en M1 entre rapport de stage et de recherche permet là encore de s'orienter soit, vers un master professionnel soit, vers un master « recherche ».</p> <p>Le volume horaire permet un apport théorique solide (en M1, 299 heures de cours magistraux : 193 au 1^{er} semestre et 96 au 2^{ème} semestre, et en M2, 42 heures de travaux dirigés, et en moyenne 300 heures pour les spécialités) et la répartition des heures sur l'année laisse aux étudiants la possibilité de rédiger leur mémoire dans des bonnes conditions. Un institut de formation en droit de la santé au sein de l'AMU, a été créé en 2004, mais son rôle n'est pas précisé.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation est très bien positionnée dans le milieu universitaire. Elle est ancienne, la 1^{ère} à se dérouler sur deux ans (M1 et M2), et la seule dans le quart sud-est de la France. Il n'y a, en effet, aucune mention de master <i>Droit de la santé</i> à Avignon, Corte, Chambéry, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nice, Nîmes, Toulon, Valence. Il n'y a pas de M2 « recherche » en droit de la santé dans ces universités ; on note seulement deux M2 professionnels dans le domaine de la santé à Montpellier et Lyon uniquement.</p> <p>Compte tenu de la notoriété de la formation, les liens avec les professionnels de la santé ou les institutions sanitaires mériteraient d'être formalisés.</p> <p>La formation, adossée sur le Centre de Droit de la Santé (CDSA) de 2000 à 2011, est désormais adossée à l'Unité Mixte de Recherche Anthropologie, Droit, Ethique et Santé (ADES 7268) dans la continuité de la coopération avec la Faculté de médecine de Marseille. Cette coopération reste peu décrite et mériterait d'être précisée.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est très solide et dynamique, composée d'enseignants-chercheurs de haut niveau reconnus et actifs dans leur discipline et de professionnels des secteurs concernés par la formation.</p> <p>Ainsi, la formation est dispensée par une équipe diversifiée, composée d'universitaires et de professionnels (49 intervenants), garantissant une approche pluridisciplinaire de la formation. Parmi les enseignants-chercheurs, une majorité relève de la section 01 (droit privé) du Conseil Supérieur de l'Université (CNU) pour seulement quatre publicistes qui pourraient pourtant former les étudiants aux concours de la fonction publique hospitalière.</p> <p>Le nombre important de professionnels témoigne de la volonté de professionnaliser la formation. Toutefois, le volume horaire qui leur est confié est relativement faible et on compte un nombre de professionnels de santé sans doute un peu limité comparé aux professionnels juristes.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>La formation est incontestablement attractive et les effectifs sont en augmentation pour le M1 (48 en 2012, 72 en 2015), stables en M2 (autour d'une cinquantaine) sauf pour le M2 <i>Expertise dans le système pénal national et international</i> en baisse (entre 2010 et 2015, le nombre d'inscrits est passé de 28 à 18 et le nombre de demande de 182 à 124). L'origine diversifiée des étudiants témoigne du rayonnement de la formation au niveau national. Les étudiants en M1 sont issus de 35 établissements différents et en M2 de 22 établissements, 5 % de l'étranger (nombre variant entre trois et six selon les années). Des étudiants en pharmacie, médecins et élèves avocats suivent un des M2 proposés.</p> <p>Le taux de réussite des étudiants est élevé (oscille entre 80,40 % et 83,30 % en M1, et entre 96,60 % et 97,80 % pour les M2).</p> <p>Les effectifs de poursuite en doctorat est satisfaisant (entre trois à six étudiants suivant les années). Il y a un doctorant contractuel par an en droit de la santé, ce qui est finalement assez satisfaisant, d'autant plus qu'il n'existe pas de section CNU en droit de la santé.</p> <p>Le dossier précise que le droit de la santé fait partie des trois mentions en droit les mieux placées pour l'insertion professionnelle (données de l'Observatoire de la Vie Etudiante - OVE), mais ne donne pas de chiffre ou pourcentage pour apprécier et comparer.</p>
Place de la recherche
<p>L'implication de la formation dans la recherche est satisfaisante.</p> <p>Le choix laissé aux étudiants en M1 entre rapport de stage ou de recherche ainsi que les conférences doctorales « droit et santé » organisées en M1 permettent d'orienter les étudiants intéressés par la recherche dans le M2 <i>Droit privé et public de la santé</i>. Le mémoire reste l'épreuve essentielle permettant de sanctionner la recherche dans ce M2. Les cours sont regroupés au 1^{er} semestre pour que l'étudiant consacre le 2nd semestre à la rédaction du mémoire. Il fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury d'au moins deux personnes choisies par le directeur de la formation.</p>

<p>Il est noté sur 20 et permet de valider 21 crédits européens (ECTS).</p> <p>L'équipe du droit de la santé a sa revue scientifique depuis 2003 dans laquelle sont publiées les thèses en droit de la santé, colloques ou manuels (les Cahiers de droit de la santé, édités chez les études hospitalières - 23 volumes parus). L'existence d'une revue scientifique montre d'une part, que l'équipe est particulièrement impliquée dans la recherche et, d'autre part, qu'elle permet de sensibiliser les étudiants à la recherche susceptible d'être menée en droit de la santé. Les accords avec les études hospitalières (LEH) permettent également une publication numérique du meilleur mémoire de master « recherche » chaque année.</p> <p>Les étudiants peuvent, par ailleurs, accéder à un fonds documentaire numérisé, la bibliothèque numérique de droit de la santé - BNDS, présentée comme la plus importante bibliothèque numérisée francophone en droit de la santé.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>De manière générale, la professionnalisation pourrait par ailleurs être amplifiée, notamment par la mise en place d'une préparation aux concours de la fonction publique hospitalière.</p> <p>Actuellement, la professionnalisation passe par la possibilité de faire un stage en M1 et en M2.</p> <p>L'intervention de professionnels dans les masters peut faciliter la constitution d'un réseau propice à la professionnalisation mais le nombre de professionnels de santé intervenants est relativement faible. Les « mardis du droit de la santé », qui ne sont pas mentionnés dans le dossier mais figurent en annexe, permettent également des contacts réguliers entre les étudiants et les professionnels : il s'agit d'un cycle de conférences en droit de la santé dans lesquelles interviennent des universitaires et des professionnels sur des thèmes très variés : les données de santé dans l'innovation de l'industrie pharmaceutique ; la gouvernance des établissements publics de santé ; se préparer et réussir le concours de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique... Par ailleurs, certains étudiants en pharmacie, médecins et élèves avocats suivent un des M2, ce qui peut favoriser les liens avec les étudiants en droit inscrits en formation initiale. La création d'un M2 en alternance, qui est envisagée, serait un très bon moyen d'intensifier la professionnalisation de la formation.</p> <p>Les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) des spécialités <i>Droit privé et public de la santé</i> et <i>Droit médical et pharmaceutique</i> sont assez précises sur les types d'emplois accessibles, qui sont diversifiés et en cohérence avec la formation. C'est moins le cas pour la fiche relative à la spécialité <i>Expertise dans le système pénal national et international</i> où les métiers visés paraissent souvent très généralistes (enseignant-chercheur, chercheur, magistrat, avocat, membre de l'administration : greffe, police, gendarmerie, administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, juriste d'entreprise et juriste dans les organisations internationales et dans l'Union européenne).</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>La place des stages dans l'offre de formation est intéressante.</p> <p>Il est proposé dès le M1 où est offerte aux étudiants la possibilité de faire un stage de trois semaines débouchant sur la rédaction d'un rapport de stage de 30 pages noté sur 20 et crédité de six ECTS. La durée de ce stage est courte et pourrait être augmentée alors que le volume horaire de cours au 2^{ème} semestre est faible, sans se heurter à la contrainte de l'obligation de rémunération au-delà de deux mois qui raréfierait les offres.</p> <p>Le stage reste un élément essentiel des M2 professionnels qui permettent de faire un stage de six mois maximum donnant lieu à un rapport de stage et une soutenance. Le rapport de stage est noté sur 100 et permet l'obtention de 30 ECTS dans le M2 <i>Droit médical et pharmaceutique</i> (quand les autres UE sont créditées de 15 ECTS chacune) et 18 ECTS dans le M2 <i>Expertise dans le système pénal national et international</i> (quand les autres UE sont créditées de 15 ou 12 ECTS).</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>La place de l'international est assez réduite dans la formation du fait de la part particulièrement faible d'enseignement réservée aux langues vivantes. Le volume horaire de cours de langue est limité en M1 (semestre 2 uniquement, enseignement assorti de six ECTS sans que l'on connaisse le nombre d'heures dédiées) et il n'y a pas de cours de langue en M2.</p> <p>L'ouverture à l'international se fait par l'accueil d'étudiants étrangers (5 %) et de professeurs étrangers invités venant faire des séminaires en droit de la santé. La mobilité sortante est un des objectifs à améliorer et est présenté comme une perspective d'évolution dans le dossier.</p> <p>Le laboratoire a organisé deux colloques à l'étranger, dont les actes ont été ou seront publiés : un colloque à Hangzhou en 2013 (« <i>Le droit de la médecine chinoise dite traditionnelle</i> »). L'organisation de tels colloques est une façon d'entretenir des liens avec les collègues étrangers et pourra permettre de développer ces liens au bénéfice de la formation.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Les procédures de recrutement sont classiques.</p>

<p>Pour le recrutement en M1, il n'y a pas de sélection et l'admission par la procédure de validation des acquis de l'expérience est possible mais on ne sait pas si elle est effective à défaut de renseignement sur ce point. Une sélection est faite en M2, fondée sur des critères d'excellence, de motivation et de projet professionnel (dossier et entretien). On dénombre environ 350 dossiers reçus, pour un nombre total d'inscriptions d'une petite soixantaine. Alors que les différents M2 sont ouverts à des non juristes (médecins, pharmaciens...), il n'y a pas de dispositif d'aide ou de mise à niveau en droit qui leur soit destiné. Les taux de réussite sont toutefois satisfaisants mais l'existence d'un tel dispositif permettrait sans doute d'attirer encore davantage de professionnels de santé et sans doute aussi d'augmenter les inscriptions en formation continue. Les dispositifs d'aide concernent seulement les étudiants étrangers. A leur égard, une session de remise à niveau est proposée en début de semestre et des cours hebdomadaires de langue française tout au long du semestre sont mis en place.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements sont essentiellement ouverts à la formation initiale mais sont également proposés à la formation continue ; toutefois, il n'y a aucune donnée disponible sur le nombre d'étudiants inscrits en formation continue. Les enseignements sont effectués en présentiel et la place du numérique est encore très limitée et consiste en un accès à des supports de cours mis à disposition par les enseignants que le souhaitent sur la plateforme AMeTICE. Tous les étudiants de l'AMU peuvent toutefois accéder à un fonds documentaire numérisé (la BNDS.).</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants est classique et satisfaisante. Chaque diplôme est organisé en semestres, eux-mêmes décomposés en UE. A chaque UE est affecté un nombre défini d'ECTS. Un semestre correspond à un total de 30 ECTS, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent. En M1, le redoublement est de droit et est soumis à l'appréciation du jury de diplôme pour les M2. L'organisation des sessions en M1 n'est pas très claire. Le dossier fait état de deux formules existantes dans l'établissement, exclusives l'une de l'autre. Selon la 1^{ère} formule, les semestres se compensent entre eux pour valider le M1 et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique. Selon la 2^{ème} formule, les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur deux sessions. Mais le dossier ne précise pas la formule choisie pour le M1 de droit de la santé (dans la prise en compte des points bonus, il est fait état de deux sessions...). En M2, les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les annexes descriptives au diplôme renseignent au point 4.2 sur les compétences qui doivent être acquises (essentiellement analyser et traiter des données juridiques, comprendre et connaître les procédures, analyser des situations juridiques conflictuelles afin de traiter et anticiper tout contentieux, assurer la veille juridique, conseiller un professionnel sur la rédaction de ses contrats ou la gestion d'une conciliation ou d'un contentieux, rédiger des notes ou des rapports à caractère juridique...). En revanche, il n'existe pas de portefeuille de compétences formalisé. Une évaluation de la formation a été menée par l'OVE sur les étudiants diplômés pour l'année 2012/2013, 30 mois après l'obtention de leur diplôme, avec un taux très correct de répondant (75,93 %). Parmi les questions posées, une concerne les compétences acquises ou améliorées pendant la formation (2,59/4 de réponses positives) et une autre sur l'importance des compétences dans l'emploi occupé (3,29/4 de satisfaction en moyenne).</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des étudiants est effectué par l'OVE, qui recueille des informations mais les informations transmises sont parcellaires. Le dossier établit le rôle important de l'AADSAM (Association des étudiants et des anciens étudiants Droit de la Santé) : un annuaire est mis en place depuis 2002. Ce serait un outil précieux de suivi des étudiants, qui présente en outre l'avantage d'être efficace et peu coûteux. Toutefois, on ne dispose pas de données plus précises. Un site électronique de l'association devrait voir le jour.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Un conseil de perfectionnement a été créé en 2016, dont la composition assure une certaine représentativité : neuf membres, dont quatre enseignants-chercheurs, un agent administratif, un étudiant de M2, un directeur d'hôpital, un directeur de clinique et un avocat. Une attention particulière est portée à l'autoévaluation : évaluation de la formation par les répondants en emploi (diplômés de 2012/2013) avec un questionnaire d'évaluation de la formation et la possibilité de faire une tribune libre (témoignages et commentaires libres ; 12 témoignages libres sur 41 répondants). En revanche, le dossier ne fait pas état d'évaluation des enseignements par les étudiants.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Attractivité de la formation et reconnaissance de la formation au niveau local et national.
- Existence d'une formation spécialisée en droit de la santé sur deux ans, dès le M1.
- Bonne implication de la formation dans la recherche en droit de la santé (notamment publication numérique du meilleur mémoire-recherche).
- Réseau d'anciens (annuaire des anciens étudiants mis en place par l'Association des étudiants et des anciens étudiants droit de la santé).

Points faibles :

- Pas de préparation spécifique aux concours de la fonction publique hospitalière.
- Pas de dispositif de mise à niveau en droit pour les étudiants inscrits dans la formation et non juristes (médecins et pharmaciens notamment).
- Enseignement de langue en M2 insuffisant.

Avis global et recommandations :

La formation est riche et diversifiée, elle couvre l'essentiel du droit de la santé. L'attractivité du master témoigne de la reconnaissance de la formation au niveau national. L'insertion professionnelle paraît élevée et en adéquation avec la formation. Elle pourrait encore être améliorée avec une préparation spécifique aux concours de la fonction publique hospitalière et, peut-être, des liens formalisés avec les institutions sanitaires. La fiche RNCP de la spécialité *Expertise dans le système pénal national et international* pourrait aussi être précisée sur les débouchés professionnels.

La mise en place d'un dispositif de mise à niveau en droit pour les professionnels de santé notamment pourrait permettre sans doute d'en attirer davantage et de favoriser les inscriptions en formation continue. Le caractère classique des enseignements et des modes d'évaluation pourraient être rénovés avec la mise en place de dispositifs plus innovants (type clinique juridique répondant à une commande extérieure en matière sanitaire).

Deux points sont annoncés dans le dossier et devraient être mis en place, devenant ainsi deux nouveaux points forts de la formation :

- La création d'un cours au minimum de M2 intégralement en langue anglaise (avec examen en langue anglaise).
- La mise en place d'une préparation aux concours EHESP de Rennes.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Yvon Berland



Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Master

**N° du rapport HCERES :
419126**

**Intitulé de la formation :
Droit de la santé**

Avril 2017

Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Nous vous invitons à supprimer les lignes inutiles, ainsi que le présent paragraphe, pour que le texte de réponse apparaisse en premier lieu.

Rubrique	Réponse
----------	---------

Analyse	
Place de la professionnalisation	<p>Le CDSA a toujours été très impliqué dans la préparation aux concours hospitaliers notamment par ses membres publicistes : Vincent Vioujas siège au jury du concours de Directeur d'hôpital depuis 2007, il est examinateur spécialisé du concours d'attaché d'administration hospitalière depuis 2014 et il a effectué un mandat de 3 ans dans le jury du cycle préparatoire au même concours d'AAH (2015-2017), dont une en tant que président. Arnaud Lamy siège depuis l'année dernière dans le jury plénier du concours d'attaché d'administration hospitalière et Guylène Nicolas a siégé cette année dans le jury du concours de directeur d'hôpital. A partir de 2018, dans la nouvelle offre de formation, la préparation aux concours de la fonction publique hospitalière sera renforcée.</p>